

Faites calculer votre taux de participation

Publié le 6 juillet 2026



Cantine, périscolaire... Réglez les services pour vos enfants au bon tarif selon vos ressources ! Comment ? Avec le taux de participation que vous pouvez faire calculer en ligne ou auprès du service action sociale !

Il est nécessaire de faire calculer votre taux avant le **31 août 2026**. Si celui-ci n'est pas calculé avant cette date, le **tarif maximum** sera appliqué sans rétroactivité possible.

Plusieurs solutions s'offrent à vous pour faire calculer votre taux de participation :

- En remplissant le **formulaire disponible ci-dessous** (possibilité d'y joindre les pièces justificatives).
- En le renvoyant à l'adresse mail : tauxparticipation@mairie-arcueil.fr
- En déposant votre dossier papier (formulaire et pièces jointes) à l'accueil de l'hôtel de ville.

Contact

CCAS

•

[42 rue Cauchy 94110 Arcueil](#)

- [01 46 15 08 64](tel:0146150864)

- [Nous écrire](#)

Sur le même sujet



Santé

Vaccinations BCG

Le 22 Juin.

[En savoir plus](#) ▶



Santé

Vaccinations BCG

Le 25 Mai.

[En savoir plus](#) ▶